

# JERUSALEM

## SOUVENIR D'UN VOYAGE EN TERRE SAINTE

### CHAPITRE XVII

(suite)

Alors le patriarche, posant la main sur sa tête, dit :

“ Et toi, sois un fidèle et vaillant soldat de Notre-Seigneur Jésus-Christ, un chevalier de son Saint-Sépulcre, afin que tu sois un jour admis dans sa cour céleste, avec les soldats qu’il a choisis.”

Ensuite le patriarche remet les éperons dorés, que le nouveau chevalier attache à ses pieds, et il lui dit :

“ Reçois ces éperons, qui seront pour toi un secours salutaire, afin que tu puisses avec eux parcourir la ville sainte et te livrer librement à la garde du Saint-Sépulcre.”

Puis il lui remet une épée ayant appartenu à Godefroy de Bouillon, en disant :

“ Reçois ce glaive saint, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Tâche de t’en servir toujours pour la défense de la Sainte-Eglise de Dieu et ta propre défense, et aussi pour confondre les ennemis de la croix du Christ et pour la propagation de la foi chrétienne. Mais prends garde de ne jamais avec elle blesser injustement qui que ce soit.”

Enfin le patriarche remet l’épée dans le fourreau, en ceint le chevalier, en disant :

“ Attache fortement cette épée sur tes reins, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, et sache bien que les saints ont conquis les royaumes non avec le glaive, mais par la foi.”

Cette cérémonie terminée, le nouveau chevalier tire l’épée de son fourreau et la présente au patriarche. Il fléchit le genou et incline respectueusement la tête sur le Saint-Sépulcre. Alors le patriarche le frappe trois fois sur les épaules avec le glaive nu, en prononçant ces paroles :

“ Je te constitue soldat et chevalier du Saint-Sépulcre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.”

Finalement le pontife passe au cou du chevalier une croix suspendue à une chaîne d’or, et, le baisant au front, il dit :

“ Reçois cette chaîne d’or, à laquelle est suspendue la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu’elle te protège et que tu puisses répéter sans cesse : “ Par ce signe de la croix, ô mon Dieu ! délivrez-nous de nos ennemis.”

Le *Te Deum* termine cette cérémonie essentiellement religieuse et chevaleresque.



SAINT-JEAN DU DÉSERT — ÉGLISE DU MAGNIFICAT

L’ordre du Saint-Sépulcre est un des plus anciens qui existent : nous voyons déjà ses chevaliers se distinguer à la prise de Ptolémaïs en 1104. Les premiers chevaliers furent des chanoines chargés de prier au saint tombeau ; mais cette corporation ecclésiastique ne survécut guère au royaume latin de Jérusalem et les chanoines quittèrent la ville lorsque Saladin s’en rendit maître en 1187. Alexandre VI rétablit en 1496 l’ordre du Saint-Sépulcre, afin d’augmenter la piété des fidèles envers le tombeau de Jésus-Christ et d’exciter leur zèle pour la reprise des Lieux saints. Ce pape donna au gardien du mont Sion et du Saint-Sépulcre le droit de créer et d’armer, selon l’ancien usage, les chevaliers du Saint-Sépulcre, et ce privilège fut confirmé par ses successeurs.

Déjà, à une époque reculée, un grand nombre de personnages de distinction ambitionnaient la faveur d’être agrégés à cette pieuse et honorable milice. Cette cérémonie se faisait alors en secret et de grand matin, avant l’ouverture de l’église, à cause des infidèles.

Les chevaliers reçus au Saint-Sépulcre acceptaient autrefois la mission de